Informations de base

1991/0400(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure caduque ou retirée
Tracteurs agricoles ou forestiers: rapprochement des législations (codification constitutive) **Subject** 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/06/1991	Publication de la proposition législative	SEC(1991)0466	Résumé
18/11/1991	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/01/1992	Vote en commission,1ère lecture		
27/10/1999	Débat en plénière		Résumé
11/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2001	Informations supplémentaires		Résumé
09/01/2004	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1991/0400(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0017/1992 JO C 067 16.03.1992, p. 0005	22/01/1992	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0047/1992 JO C 067 16.03.1992, p. 0053-0066	12/02/1992	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	SEC(1991)0466	20/06/1991	Résumé
Commission: resaisine	COM(1993)0570	10/11/1993	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0213/1992 JO C 098 21.04.1992, p. 0010	26/02/1992	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Tracteurs agricoles ou forestiers: rapprochement des législations (codification constitutive)

1991/0400(COD) - 26/02/1992 - Comité économique et social: avis, rapport

La codification n'est pas restée sans effet sur la teneur des directives initiales: des modifications pratiques qui vont au-delà de la simple codification ont été apportées. Le Comité ne saurait accueillir favorablement la proposition à l'examen que si la Commission tient compte de ces observations. Les dispositions de l'article 10 de la directive 74/150/CEE (directive-cadre sur la procédure de réception CE des tracteurs agricoles ou forestiers) n'ont pas été reprises telles quelles dans la version codifiée. L'article 10, paragraphe 1 de la directive 74/150/CEE prévoit une application facultative des dispositions techniques harmonisées. Les diverses versions linguistiques de l'article 10, paragraphe 2 de la directive 74/150/CEE peuvent conduire à des interprétations divergentes. Ainsi, ce paragraphe peut être interprété de deux manières : soit un acte juridique formel - qui n'existe pas encore - s'impose pour abroger le paragraphe 1, soit celui-ci est automatiquement abrogé. S'agissant de la directive 77/311/CEE, ni les dispositions transitoires du paragraphe 1 de l'article 2 ni le paragraphe 2 dans sa totalité ne figurent dans la version codifiée de la directive. Le Comité rappelle son avis (doc. CES 87/92 du 29 janvier 1992) sur la "Proposition de directive du Conseil portant modification de la directive 70/156/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques (doc. COM(91) 279 final)". L'avis a été adopté à l'unanimité.

Tracteurs agricoles ou forestiers: rapprochement des législations (codification constitutive)

1991/0400(COD) - 20/06/1991 - Document de base législatif

Cette proposition de directive vise à consolider dans un seul et même texte l'ensemble des 24 directives déjà adoptées concernant le rapprochement des législations nationales relatives aux tracteurs agricoles ou forestiers à roue ou à certains de leurs élements. La substance de ces textes ne sera pas modifiée.

Tracteurs agricoles ou forestiers: rapprochement des législations (codification constitutive)

1991/0400(COD) - 12/02/1992 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission (rapport sans débat).